

MAIRIE DE MAYRES-SAVEL

20 Chemin de la Mairie - 38350 MAYRES-SAVEL

Secrétariat ouvert : Le mardi de 14h00 à 17h00
Le vendredi de 09h00 à 12h00
Ou sur rendez-vous

Tél. : 04.76.81.04.70
Fax : 04.76.81.18.77
mairie.mayressavel@gmail.com

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 12 avril 2018 à 19h00

Présents : MM. BRUGNERA Jean-Michel – GARRIGUES Florian - JACOLIN Claude
LAHMANES Philippe - MIARD Guy- MIARD Jean-Claude - NIER
Cédric - NIER Joseph – SALOMON Florence

MORDEGAN Janine, Trésorière

Absents excusés : MM. DANGLEANT Christophe a donné procuration à Jean-Claude
MIARD
MICHELET Françoise a donné procuration à Joseph NIER

Ordre du jour :

- Approbation des comptes de gestion 2017
- Vote des comptes administratifs 2017
- Affectation des résultats
- Vote des taux d'imposition pour 2018
- Subvention aux associations 2018
- Vote des budgets 2018
- Questions diverses

Monsieur le Maire propose d'ajouter un point à l'ordre du jour qui sera abordé en fin de séance : motion contre ouverture des concessions des centrales hydroélectriques.

1. VOTE LES TAUX SUIVANTS POUR L'ANNEE 2018 A L'UNANIMITE :

Taxe d'habitation :	6.26
Taxe foncière bâti :	20.08
Taxe foncière non bâti :	40.81

Pour information la communauté de communes augmente les impôts comme suit :

Taxe d'habitation : 8 → 8.30 %
Taxe foncière bâti : 1 → 1.75 %
Taxe foncière non bâti : 6 % → inchangé

2. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2018

AAPPMA (pêche)	100 €
Comité des fêtes de Mayres-Savel	600 €
Le Passeur de Mots	1 000 €
Iceberg	200 €
CAFES	150 €
Syndicat Agricole	200 €
ACCA Mayres-Savel	250 €
AFIPaem	150 €
ADMR	150 €
Téléalarme	100 €
VVM	150 €
La confrérie des Murçons	150 €
La Belle époque	100 €
Association des Pompiers de La Mure	200 €
Mésanges productions	200 €
Dauphins Matheysins	200 €
Ligue contre le cancer	200 €
Ludothèque Jeux Rigole	150 €
Divers	100 €
Total au compte 6574 :	4 350 €

Vote à l'unanimité.

3. DELIBERATION POUR ANNULER 20 000 € DE SUBVENTION AU BUDGET DE L'EAU

Le budget de l'eau ayant régulièrement été alimenté par des subventions du budget Communal, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'annuler 20 000 € de subvention pour les affecter sur le budget communal où de nombreux travaux sont à prévoir.

4. LES BUDGETS

L'affectation des résultats, les comptes de gestion, les comptes administratifs et les budgets primitifs sont présentés par Madame Mordegan.

Les comptes administratifs sont votés à l'unanimité hors présence du maire,

Les comptes de gestion sont votés à l'unanimité,

L'affectation des résultats est votée comme suit :

Budget principal

Le Conseil Municipal,

Vu le résultat d'investissement : - 101 673.37 €

Vu le résultat de fonctionnement : + 235 222.61 €

Vu les restes à réaliser : Dépenses : 47 868.74 € Recettes : 21 100.00 €

DECIDE de procéder aux affectations suivantes :

C/001 - 101 673.37 €

C/002 + 106 780.50 €

C/1068 + 128 442.11 €

Budget eau et assainissement

Le Conseil Municipal,

Vu le résultat d'investissement : + 60 862.78 €

Vu le résultat de fonctionnement : + 23 645.85 €

Vu les restes à réaliser : Dépenses : 0.00 € Recettes : 0.00 €

DECIDE de procéder aux affectations suivantes :

C/001 + 60 862.78 €

C/002 + 23 645.85 €

C/1068 0.00 €

Les budgets primitifs sont votés à l'unanimité.

5. : MOTION CONTRE OUVERTURE DES CONCESSIONS DES CENTRALES HYDROELECTRIQUES

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de reprendre la délibération de la Communauté de communes pour se prononce contre l'ouverture des concessions des centrales hydroélectriques.

6. QUESTIONS DIVERSES

L'inauguration de l'atelier communal aura lieu le samedi 30 Juin 2018 en présence de Michel SAVIN, sénateur de l'Isère.

Marie-Noëlle BATTISTEL, députée de l'Isère vous invite à une réunion publique pour une gestion publique de nos barrages le mercredi 25 Avril à 19 heures à Susville.

Le Maire souhaite la mobilisation du plus grand nombre.

Monsieur le Maire présente un devis pour contrôler le bon fonctionnement de la STEP (station d'épuration) : 1 824 € TTC. Ce contrôle est à effectuer tous les deux ans.

COLUMBARIUM :

Guy s'est occupé de ce dossier, il est préférable de le placer dans une des allées où les concessions ne sont pas vendues ce qui limitera la pente par rapport à l'emplacement choisi auparavant.

Montant du devis : 6 200 € TTC.

Mayres-Savel, le 13.04.18

Le Maire,
Jean-Michel BRUGNERA

